



Règlement intérieur du CUC Badminton Saison 2026-2027

I. Dispositions générales

Article 1.

Le règlement intérieur est une nécessité légale qui régit la vie associative du club en respectant les principes statutaires. **Ce règlement intérieur est en vigueur pour la saison 2026-2027, soit du 1er Septembre 2026 au 31 Août 2027.**

Article 2. Inscription au sein du club

Toute personne désirant devenir membre au sein du club doit :

- remplir la demande d'adhésion sur la plateforme d'inscription en ligne. Celle-ci est accessible sur notre site internet à l'adresse : <https://www.cucbadminton.com/cotisation/inscriptions-tarifs>
- compléter en ligne le questionnaire de santé QS Sport par la négative ou fournir un certificat médical de moins de 6 mois en cas de réponse positive au questionnaire.
- s'acquitter de la cotisation annuelle dont les tarifs sont présentés à l'article 3.

L'ensemble des démarches est à effectuer dans les plus brefs délais. Le club se réserve le droit de refuser des inscriptions pour un quelconque motif. Le CUC Badminton ne rembourse pas les frais d'inscriptions des licenciés, et ce, quel que soit le motif de réclamation.

Article 3. Tarifs adhésion CUC Badminton

Les tarifs de la saison 2026-2027 dont les adhérents doivent s'acquitter sont les suivants :

Catégorie	Jeu libre sans entraînement	1 entraînement hebdomadaire	2 entraînements hebdomadaire	3 entraînements hebdomadaire
Jeunes (< 18 ans)	-	220 €	250 €	280 € ***
Adultes (> 18 ans)	180 €	280 €	330 € *	380 € ***
Séniors (> 62 ans)	140 €	170 € (créneau spécifique)		
Double Licence	100 €	140 € **	-	-
Demi-saison	120 €	180 €	-	-

* pour les joueurs classés D, R et N

** selon disponibilité (et une saison maximum)

*** sur sélection

Article 4. Licence fédérale

La licence doit être renouvelée chaque saison : elle n'est pas automatiquement reconductible. Elle donne droit à l'assurance fédérale pour le licencié, sauf s'il fait le choix d'y renoncer. La double licence avec entraînement hebdomadaire ne sera autorisée que pour une saison au maximum.

Article 5. Lieux de pratique

Le CUC Badminton dispose de différents lieux de pratique, dont il est locataire ou jouit d'un accès gracieux. Il s'agit de :

- **La Halle Universitaire** : 15 bis rue Poncillon, 63000 Clermont-Ferrand
- **Le Gymnase St-Martin du Port** : 32B rue Henri Barbusse, 63000 Clermont-Ferrand
- **Le Cossec d'Aubière** : Avenue Jean Moulin 63170 Aubière
- **Le Gymnase du Lycée Jeanne d'Arc** Avenue de l'Union Soviétique, 63000 Clermont-Ferrand
- **Le gymnase du Lycée Blaise Pascal** Avenue Carnot, 63000 Clermont-Ferrand
- **Le Gymnase Robert Pras** : 3 rue Jean Monnet, 63100 Clermont-Ferrand
- **Le Gymnase Raymond Perrier** : 69 rue du Ressort, 63100 Clermont-Ferrand

Au cours de l'année, nous pourrions être amenés à délocaliser vers d'autres infrastructures certaines de nos activités en fonction de différents aléas.

Les joueurs se doivent de respecter les locaux. Lorsque le nombre de joueurs dépasse la capacité maximale des terrains, les joueurs ne doivent pas monopoliser les emplacements afin que chacun puisse pratiquer. Les échanges entre joueurs sont vivement encouragés. Dans certaines situations, comme un entraînement, ou une rencontre d'interclubs, le club peut décider de bloquer des terrains et de les consacrer à ces événements particuliers.

Article 6. Matériel mis à disposition

Chaque licencié doit posséder sa propre raquette ainsi qu'une **paire de chaussures d'intérieur uniquement**. Les volants plastiques sont fournis pour tous à l'année. Les volants plumes sont

fournis uniquement lors des créneaux d'entraînements et sont également disponibles à la vente le reste du temps. Pour les journées portes ouvertes, raquettes et volants sont mis à disposition. Le prêt dudit matériel aura lieu jusqu'au 30 octobre 2026 inclus.

Article 7. Vol

Le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires et dans les gymnases utilisés.

Article 8. Installation/Désinstallation des terrains

La mise en place des filets et des poteaux, ainsi que le rangement, est l'affaire de tous. Il incombe de ranger son terrain et le matériel si celui-ci n'est plus utilisé après. L'ambiance générale dépend de la bonne volonté de chacun(e).

Article 9. Organisation des séances

Les membres du conseil d'administration présents sur place ou les entraîneurs salariés du club, ont tout pouvoir pour faire appliquer le règlement. Ils peuvent en outre exclure certaines personnes qui ne le respecteraient pas, que ce soit en séances de jeu libre ou en entraînements.

9.1 Jeu libre

Les créneaux de jeu libre **ne sont pas encadrés**. L'accès d'une personne majeure est autorisé pour les mineurs qui doivent d'être accompagnés par un adulte, responsable de l'enfant durant le créneau. Les joueurs, dans l'ordre d'arrivée, prennent les terrains. En cas d'affluence (plus de personnes par rapport aux possibilités offertes par le gymnase), une rotation raisonnable sur les terrains doit être assurée (cf *Annexe 1*).

9.2 Entraînements

Il est demandé aux joueurs d'arriver à l'heure (voire en avance), de faire preuve d'assiduité ainsi que suivre les directives du responsable de l'entraînement. Toute personne manquant à ces principes fondamentaux pourra se faire exclure des créneaux d'entraînement, que ce soit par le responsable de l'entraînement ou par la direction du club.

Article 10. Séances d'essai

Le club propose des séances d'essai (trois maximum) à tous les joueurs durant les journées de portes ouvertes, dont les dates figurent sur notre site internet. Passée cette échéance, les séances d'essai seront accessibles selon l'effectif de joueurs sur les différents créneaux et après avoir obtenu l'accord de la secrétaire du club.

Article 11. Tenue

Une tenue de sport correcte est exigée et en particulier des chaussures de sport d'intérieur propres (à réserver pour un usage en salle).

Article 12. Tournois

Toute personne désireuse de participer à des tournois se doit d'être en possession d'une licence FFBAD valide.

Les inscriptions aux compétitions individuelles fédérales s'effectuent par les joueurs eux-mêmes directement sur la plateforme Badnet.

Chaque licencié qui désire faire un tournoi doit mentionner les informations exigées sur le formulaire d'inscription, et ce, dans les délais imposés par le club organisateur. Il est important de rappeler qu'en compétition, les joueurs représentent le club : un comportement irréprochable et donc attendu. Tout comportement pouvant nuire à la bonne image du club en compétitions est passible de sanctions.

Les frais d'inscription des compétitions sont à la charge des joueurs, à l'exception de certains tournois, mentionnés en début d'année.

Article 13. Interclubs

La participation aux interclubs n'est pas obligatoire. Cependant, tout joueur s'inscrivant dans une équipe doit respecter l'esprit de ces rencontres et contribuer à la bonne entente du groupe. Ceci implique d'être disponible le plus souvent le jour des matchs, d'encourager son équipe, d'apporter de quoi manger pour les rencontres à domicile et de ne pas nuire à l'image du club par son comportement.

Article 14. Sanctions

Tout mauvais comportement ou non-respect volontaire de ce règlement pourra être passible d'une sanction prise sur décision par la direction du club et pouvant conduire jusqu'à l'exclusion définitive du club, ou à des sanctions judiciaires, si les raisons l'incombent.

II. Dispositions spéciales relatives aux mineurs

Article 15. Autorisation parentale

La pratique du badminton par des mineurs, la participation à des tournois ou à des stages, ainsi que les déplacements organisés dans le cadre des compétitions ou stages ne peuvent se faire qu'avec l'autorisation des parents.

Article 16. Encadrement

Les responsables des séances d'entraînement reçoivent les mineurs dans l'enceinte du gymnase et aux horaires fixés en début de saison. Tout accompagnateur est tenu de se présenter dans l'enceinte du gymnase pour accompagner et récupérer les mineurs, sauf autorisation signée des

parents. Il est rappelé que la responsabilité des entraîneurs et du club se limite aux horaires d'entraînement et à l'enceinte du gymnase.

Article 17. Absences et retards

Les parents doivent avertir les responsables du créneau de l'absence ou du retard de leur enfant mineur, préalablement à chaque séance de badminton, sauf cas de force majeure. En cas d'absence ou retards répétés, les parents seront contactés par le responsable de l'école de badminton en vue d'un premier avertissement. Si malgré ce premier avertissement les absences ou retards restent bien présents, alors une exclusion des créneaux d'entraînement pourra être prononcée.

Article 18. Responsabilité

Les parents, via l'inscription au club, déclarent être informés du fait que leur/s enfant/s reste/nt sous leur responsabilité durant toutes les activités du club quelles qu'elles soient : entraînements, compétitions, stages, colonies de vacances, sorties extrabad... Ils déclarent dégager le club et ses dirigeants de toute responsabilité en cas de problème.

Acceptation du règlement

L'adhésion au club implique la connaissance et le respect de ce règlement. Pour tout point non cité dans ce règlement, ce sont les statuts de l'association et le Guide du Badminton 2026-2027 de la Fédération Française de Badminton (FFBad) qui prévaudra.

En cas de manquement à l'un des points de ce règlement, des sanctions pourront être prononcée (*cf. Article 15*)

La direction du club se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure, mais suivra les obligations de communication en vigueur afin d'en informer ses adhérents dans les meilleurs délais.

Pour le conseil d'administration du CUC Badminton,

Annexe 1 : Règlement des soirs d'affluence

Les soirs d'affluence, pour passer un bon moment, on fait preuve d'organisation et de savoir vivre.

Seules les personnes dûment licenciées ont accès aux terrains.

L'organisation des terrains se fait par groupes de 8 :
4 joueurs qui jouent et 4 joueurs qui attendent en faisant connaissance.
A chaque set, les groupes tournent.

Merci de respecter scrupuleusement ces recommandations.

Pensez aussi aux autres créneaux de jeu libre (samedi et dimanche après-midi)

Le bureau du CUC Badminton



**Clermont Université
Club Badminton**

*Stade Universitaire
15, bis rue Poncillon
63000 Clermont-Ferrand
www.cucbadminton.com*

AURA.63.95.004

